

## LES CHIFFRES DU MAL-LOGEMENT EN 2013

3,6 millions de personnes sont mal logées

	Nombre de personnes	
	Détail par catégories	Total hors doubles comptes
<b>Personnes privées de domicile personnel</b> dont sans domicile (1) dont personnes en résidences sociales ex nihilo (hors FTM et FJT) (2) dont résidence principale en chambre d'hôtel (3) dont habitations de fortune : cabane, construction provisoire, personnes vivant à l'année en camping ou en mobil-home... (3) dont personnes en hébergement « contraint » chez des tiers (4)	+ 133 000 + 18 142 + 38 000 + 85 000  + 411 000	
<b>Total</b>		<b>685 142</b>
<b>Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles (5)</b> dont privation de confort dont surpeuplement « accentué » <i>moins les personnes cumulant inconfort et surpeuplement</i>	+ 2 123 000 + 800 000 - 145 000	
<b>Total</b>		<b>2 778 000</b>
<b>Personnes en situation d'occupation précaire</b> locataires d'un logement loué meublé (hors hôtels ou garnis et hors étudiants)*(6)		<b>172 847</b>
<b>« Gens du voyage »</b> qui ne peuvent accéder à une place dans les aires d'accueil aménagées** (7)		<b>71 188</b>
<i>Moins les doubles-comptes entre les catégories du tableau : personnes cumulant plusieurs situations de mal-logement (hors personnes cumulant « inconfort et surpeuplement »)</i>	- 65 000	
<b>TOTAL des personnes mal-logées (a)</b>		<b>= 3 642 177</b>

### Plus de 5 millions de personnes sont fragilisées par rapport au logement

	Nombre de personnes	
	Détail par catégories	Total hors doubles comptes
Propriétaires occupant un logement dans une copropriété en difficulté (356 686 logements) (6)		+ 729 636
Locataires en impayés de loyer (494 800 ménages) (6)		+ 1 252 000
Personnes en situation de surpeuplement « au sens large », hors surpeuplement « accentué » (8)		+ 3 224 000
Personnes en hébergement « résigné » (hors hébergement contraint)*** (9)		+ 240 599
<i>Moins les doubles-comptes (personnes cumulant plusieurs situations de fragilité)</i>	- 292 000	
<b>TOTAL des personnes en situation de fragilité (b)</b>		<b>= 5 154 235</b>
<i>Moins les doubles-comptes entre les deux tableaux (personnes cumulant situation de mal-logement et de fragilité)</i>	- 575 000	
<b>TOTAL GENERAL (a+b)</b>		<b>= 8 221 412</b>

#### Sachant par ailleurs que<sup>1</sup> :

1 179 857 ménages sont en attente d'un logement social (10)

3 800 000 ménages sont en situation de précarité énergétique (5)

1 305 200 ménages locataires ont récemment rencontré des difficultés de paiement de loyer (hors ménages en impayés au moment de l'enquête) (5)

565 000 ménages propriétaires et accédants ont récemment rencontré des difficultés de paiement pour leurs charges et remboursements d'emprunts, dont 70 000 ménages qui étaient effectivement en impayés au moment de l'enquête (5)

91 180 ménages occupent un logement sans droit ni titre suite à une décision de justice ayant prononcé l'expulsion\*\*\*\* (11)

Statistiquement, ces derniers chiffres ne peuvent être cumulés sans risques de doubles-comptes (des personnes confrontées à différentes problématiques pouvant être comptabilisées plusieurs fois). Leur ampleur est telle cependant, qu'ils permettent de prendre la mesure du problème du logement dans notre société et d'estimer que :

**10 millions de personnes sont aujourd'hui touchées, de près ou de loin, par la crise du logement.**

<sup>1</sup> Ces chiffres concernent des ménages (et non des personnes, comme c'est le cas dans les tableaux ci-dessus), ce qui signifie que le nombre de personnes est plus élevé encore.

### Sources :

- (1) Insee, à partir du Recensement général de la population (RGP) 2006, de l'enquête établissements sociaux (ES) 2008, sources administratives.
- (2) Ministère du Logement, à fin 2011.
- (3) Insee, RGP 2006.
- (4) Insee, Enquête nationale Logement (ENL) 2002.
- (5) Insee, ENL 2006.
- (6) Fondation Abbé Pierre, à partir des données de l'Insee, ENL 2006.
- (7) Fondation Abbé Pierre, à partir des données du ministère du Logement, à fin 2011.
- (8) ENL 2006. Calcul Insee à partir d'une variable DGALN, ministère du Logement.
- (9) Fondation Abbé Pierre, à partir des données de l'Ined et de l'Insee, ENL 2002.
- (10) Ministère du Logement, à partir du nouveau logiciel du Numéro unique, au 1<sup>er</sup>/09/2012.
- (11) Fondation Abbé Pierre, à partir des données du ministère de l'Intérieur, 2011.

### Indications complémentaires :

\* Parmi l'ensemble des personnes locataires d'un logement loué meublé (hors hôtels et garnis, et hors étudiants), soit 432 118 personnes, l'Insee indique que près de 40 % appartenaient au 1<sup>er</sup> quartile de niveau de vie, soit 172 847 personnes (chiffre retenu par la Fondation).

\*\* Sachant que les Schémas départementaux d'accueil des Gens du voyage établissent un objectif à 41 400 places en aires d'accueil pour répondre à l'ensemble des besoins, et que 23 603 places étaient disponibles fin 2011, on peut estimer que 17 797 familles n'ont pas accès à une place en aire d'accueil aménagée, soit 71 188 personnes (en appliquant un ratio de 4 personnes par famille).

\*\*\* 695 648 enfants de 18 ans et plus sont retournés vivre chez leurs parents ou grands-parents (après avoir occupé un logement indépendant pendant plus de 3 mois). En retirant ceux qui sont encore étudiants, ceux qui n'ont pas le projet d'habiter dans un logement indépendant et ceux qui en ont le projet et les moyens financiers, et en retirant également le « noyau dur » de personnes en hébergement contraint chez des tiers (déjà comptabilisé parmi les 3,6 millions de personnes mal-logées) on peut estimer que 240 599 personnes sont « résignées » par rapport à leur situation d'hébergement chez leurs parents ou grands-parents.

\*\*\*\* Au cours des trois dernières années (2009 à 2011), il y a eu 126 261 demandes de concours de la force publique ayant fait suite à une décision de justice prononçant l'expulsion. Ces locataires deviennent de fait occupants sans droit ni titre et peuvent être expulsés sans nouvelle décision de justice (certains décidant de quitter leur domicile, sous la contrainte de la procédure et avant l'intervention des forces de l'ordre). Si l'on extrait de ces ménages les 35 081 qui ont effectivement été expulsés avec le concours de la force publique de 2009 à 2011, on trouve le résultat suivant :  $126\,261 - 35\,081 = 91\,180$  ménages qui se retrouvent dans des situations extrêmes de fragilité.

## COMMENTAIRE DES CHIFFRES DU MAL-LOGEMENT 2013

3,6 millions de personnes non ou très mal logées, plus de 5 millions en situation de fragilité à court ou moyen terme dans leur logement... La problématique du mal-logement recouvre des réalités diverses (sans domicile et absence de logement personnel, mauvaises conditions d'habitat, difficultés pour se maintenir dans son logement...), que la Fondation Abbé Pierre cherche à mettre en lumière dans un état des lieux chiffré. Si de nombreuses situations demeurent encore trop méconnues faute de données existantes ou suffisamment fiables (problématique des « squats », difficulté à estimer le nombre de personnes vivant en bidonvilles ou en camping à l'année, question de la mobilité et des trajectoires...), la Fondation Abbé Pierre tient à souligner certains progrès de la statistique publique (comme la réexploitation de l'enquête Logement de 2002 sur les personnes hébergées chez des tiers, ou l'identification des doubles-comptes entre les différentes rubriques de populations mal-logées). Elle salue par ailleurs les pistes d'amélioration formulées par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) dans son rapport de juillet 2011 sur « Le mal-logement »<sup>2</sup>, mais rappelle que celles-ci doivent désormais être suivies d'effets.

### 3,6 millions de personnes non ou très mal logées

Parmi les 3,6 millions de personnes confrontées à une problématique aigüe de mal-logement, on recense tout d'abord **685 000 personnes privées de domicile personnel**. Dans une publication datant de janvier 2011<sup>3</sup>, l'Insee estime à **133 000 le nombre de personnes sans domicile** en France métropolitaine au début des années 2000. Parmi elles, 33 000 personnes dorment habituellement dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ou des centres d'hébergement d'urgence ; 66 000 personnes sont accueillies dans les établissements sociaux de long séjour<sup>4</sup> et 34 000 personnes dans des dispositifs d'hébergement financés par l'aide au logement temporaire<sup>5</sup>. La Fondation Abbé Pierre y ajoute une partie des personnes accueillies dans les résidences sociales : soit celles qui occupent les 18 142 places disponibles

<sup>2</sup> Afin d'améliorer l'état de la connaissance publique sur le mal-logement, le Conseil national de l'information statistique a mis en place un groupe de travail en juillet 2010 avec les services producteurs de données, chercheurs, acteurs et associations concernés par la problématique du logement. La Fondation Abbé Pierre a participé activement au groupe de travail qui s'est réuni autour du CNIS en 2010 et 2011.

<sup>3</sup> Pierrette Briand, Nathalie Donzeau, *Insee première* n° 1330, « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles », janvier 2011.

<sup>4</sup> Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, établissements d'accueil mère-enfant, centres dédiés aux demandeurs d'asile...

<sup>5</sup> Logements ou chambres conventionnés à l'ALT en places d'urgence ou de plus longue durée, hors établissements sociaux.

à fin 2011 en résidences sociales *ex nihilo*<sup>6</sup>, lesquelles ne sont pas comptabilisées par l'Insee.

Parmi les 685 000 personnes souffrant d'une absence de logement figurent également toutes celles qui ont recours à des formes d'habitat extrêmement précaires : baraques de chantier, logements en cours de construction, locaux agricoles aménagés... En 2006, le recensement de la population indique que **85 000 personnes résident dans ces « habitations de fortune »**, qui renvoient pour les trois quarts à des constructions provisoires ou des mobil-homes (sans possibilité de mobilité). Par ailleurs, le recensement de la population a permis également d'établir à **38 000 le nombre de personnes vivant à l'année dans des chambres d'hôtel**, le plus souvent dans des conditions d'habitat très médiocres (absence de sanitaires, aucune installation permettant de faire la cuisine...).

Parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers pour accéder à un logement indépendant, de nombreuses autres personnes sont enfin hébergées chez un parent, un ami ou une connaissance. D'après les résultats de l'enquête Logement de 2002 (le module « hébergement » a été supprimé de l'Enl 2006 et devrait être réintégré dans la prochaine enquête en 2013), l'Insee indique qu'un « noyau dur » de 79 000 personnes âgées de 17 à 59 ans résident dans des ménages avec lesquels elles n'ont aucun lien de parenté direct. Il convient pour la Fondation Abbé Pierre d'ajouter à ce « noyau dur » tous les enfants adultes contraints de revenir chez leurs parents ou grands-parents, faute de pouvoir accéder à l'autonomie résidentielle (soit 282 000 enfants de plus de 25 ans)<sup>7</sup> ainsi que les personnes âgées de 60 ans ou plus qui sont hébergées chez un tiers suite à une rupture familiale, un deuil, des difficultés financières ou de santé (soit environ 50 000 personnes). Au total, ce sont donc **411 000 personnes qui sont contraintes à l'hébergement chez un tiers, faute de solution de logement adaptée à leurs besoins**.

À côté des personnes exclues du logement, le mal-logement renvoie aussi aux mauvaises conditions d'habitat. À partir de l'enquête Logement de 2006, l'Insee estime aujourd'hui, sans doubles comptes, que **2 778 000 personnes vivent dans des logements inconfortables (2,1 millions de personnes) ou surpeuplés (800 000 personnes)**. Par analogie avec les critères retenus par la loi Dalo, sont alors considérés comme « privés de confort » les logements situés dans des immeubles insalubres, menaçant de tomber en ruine ou ayant au moins deux défauts parmi les suivants : installation de chauffage insuffisante ou mauvaise isolation, infiltrations d'eau, électricité non conforme, absence d'installation sanitaire ou de coin cuisine. Le surpeuplement « accentué » renvoie pour sa part aux logements auxquels il manque au moins deux pièces par rapport à la norme de « peuplement normal »<sup>8</sup>. À noter que

<sup>6</sup> Sur 75 592 places en résidences sociales « classiques » disponibles au 31 décembre 2011 (hors maisons relais et pensions de famille), la DGCS indique que 24 % relèvent de création *ex nihilo* (hors résidences sociales issues de la transformation des Foyers de travailleurs migrants et de Foyers de jeunes travailleurs).

<sup>7</sup> Hors étudiants et ceux qui ont tout juste achevé leurs études.

<sup>8</sup> La norme de « peuplement normal » prévoit au minimum une pièce pour le ménage, une pièce pour chaque couple, pour les célibataires de 19 ans et plus, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

l'identification des doubles-comptes permet désormais de mettre en lumière les situations de personnes confrontées à un cumul de difficultés : en 2006, 28 000 ménages (soit 145 000 personnes) vivent ainsi dans des logements qui sont à la fois inconfortables et surpeuplés.

La problématique du mal-logement renvoie également à des situations d'occupation précaire, et notamment aux locataires de logements meublés qui bénéficient d'un environnement juridique moins protecteur que les locataires classiques (durée de bail d'un an). Si de récentes évolutions législatives ont amélioré leur situation, la Fondation Abbé Pierre estime toutefois que la frange la plus modeste d'entre eux constitue, ne serait-ce que par leur fragilité et leur absence de perspectives, un public mal logé, soit 172 847 personnes appartenant au premier quartile de niveau de vie (hors étudiants).

**Parce qu'elles constituent des victimes du mal-logement trop souvent négligées**, la Fondation Abbé Pierre souhaite enfin pointer la situation de **nombreuses familles de Gens du voyage** qui, lorsqu'elles disposent de revenus modestes, rencontrent d'importantes difficultés pour s'arrêter temporairement ou s'installer durablement sur un territoire. Alors que 41 400 places en aires d'accueil aménagées devaient être financées par les communes dans le cadre des Schémas départementaux, la non-réalisation à fin 2011 de 17 797 places empêche aujourd'hui plus de 70 000 personnes d'accéder à une aire et à des conditions de vie décentes.

### Plus de 5 millions de personnes en situation de réelle fragilité

Ces problématiques extrêmes de mal-logement ne doivent pas masquer toutes les situations de personnes en proie à une réelle fragilité dans leur logement à court ou moyen terme. Il en est ainsi des ménages qui, bien que propriétaires, se retrouvent fragilisés lorsqu'ils résident dans des copropriétés en difficulté. D'après une exploitation de l'enquête Logement de 2006 par la Fondation Abbé Pierre, environ 730 000 personnes sont confrontées à un très mauvais fonctionnement de leur copropriété, à un défaut d'entretien ou à des impayés importants et nombreux. Précisons toutefois que cette estimation ne concerne que les copropriétaires occupants, c'est-à-dire à peine plus de la moitié des ménages vivant en copropriété, alors que les observateurs de terrain montrent que les locataires sont généralement surreprésentés dans les copropriétés en difficulté.

L'augmentation incontrôlée du coût du logement précipite par ailleurs de nombreux locataires dans une situation de grande fragilité : 1 252 000 personnes étaient en impayés locatifs en 2006. Un chiffre basé sur des données antérieures à la crise économique apparue courant 2008, et dont on peut donc craindre aujourd'hui qu'il ne soit plus inquiétant encore.

Sans qu'elles relèvent d'une forme aigüe de mal-logement, de nombreuses situations de surpeuplement et d'hébergement chez des tiers retiennent par ailleurs notre attention : il en est ainsi des 3,2 millions de personnes qui habitent dans des logements surpeuplés « au sens large » (hors surpeuplement « accentué »)<sup>9</sup> et des quelque 240 000 enfants de 18 ans et plus, qui ont dû retourner vivre chez leurs parents ou grands-parents faute de ressources suffisantes pour accéder à un logement autonome, et se retrouvent en quelque sorte « résignées » par rapport à leur statut d'hébergé (hors hébergement « contraint »).

À partir de ces différentes situations, il est possible aujourd'hui d'estimer, sans doubles-comptes, que **8 millions de personnes sont en situation de mal-logement ou de fragilité dans leur logement**. Sans compter les situations de cumul de difficultés, qui concernent 1 million de personnes.

### **Au total, au moins 10 millions de personnes sont touchées par la crise du logement...**

Ce chiffre de 8 millions ne tient toutefois pas compte de nombreuses autres situations de fragilité (non comptabilisées afin d'éviter tous doubles comptes), mais qui constituent des signaux d'alerte quant aux difficultés des ménages par rapport au logement. Ainsi, s'il est statistiquement impossible d'agréger les données suivantes (établies par ménage) au total des 8 millions de personnes, elles indiquent toutefois que le nombre de personnes touchées par la crise du logement est bien plus important dans son ampleur que ce que la statistique publique actuelle nous permet d'appréhender :

- **1 180 000 ménages sont en attente d'un logement social** en septembre 2012, d'après le nouveau logiciel du Numéro unique ;
- **3,8 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique** d'après l'enquête Logement de 2006 ;
- **1 305 200 ménages locataires ont rencontré des difficultés de paiement de leur loyer** dans les deux ans précédant l'enquête Logement de 2006 (hors ménages en impayé au moment de l'enquête) ;
- **565 000 ménages propriétaires ou accédants** ont rencontré des difficultés de paiement de leurs charges ou remboursements d'emprunts immobiliers, dans les deux ans précédant l'enquête Logement 2006, dont 70 000 qui étaient effectivement en situation d'impayé au moment de l'enquête ;
- **91 180 ménages se sont retrouvés sans droit ni titre dans leur logement** suite à une décision de justice d'expulsion entre 2009 et 2011.

**Pour la Fondation Abbé Pierre, ce sont sans aucun doute plus de 10 millions de personnes qui subissent aujourd'hui les conséquences de la crise du**

<sup>9</sup> Le surpeuplement « au sens large » renvoie aux logements auxquels il manque une pièce par rapport à la norme de « peuplement normal » au sens de l'Insee.

**logement** (production de logements insuffisante et inaccessible aux plus modestes, flambée des coûts du logement et des charges, blocage de la mobilité résidentielle...).

Si les progrès réalisés par la statistique publique contribuent aujourd'hui à une meilleure « objectivation » des effets de la crise du logement sur les ménages, la Fondation Abbé Pierre continue de pointer les **importantes zones d'ombre et la trop faible actualisation des données** qui entravent la connaissance du mal-logement et de son ampleur. Sachant que, si l'observation statistique constitue un préalable indispensable pour pouvoir lutter efficacement contre le mal-logement, la Fondation Abbé Pierre attend des signes forts de la part des pouvoirs publics, et des engagements réels en direction des personnes défavorisées, pour offrir des perspectives aux plus modestes et éviter que des ménages fragiles ne viennent à l'avenir grossir les rangs des personnes très mal logées.